

Lexique de la recherche à l'UBO

➤ **Les structures et réseaux de recherche**

- **Les Centres de Ressources et d'Innovations Technologiques (CRIT)** sont des structures bénéficiant de labels du ministère de la recherche. A l'écoute des entreprises, elles répondent à leur besoins d'innovations technologiques soit par leurs compétences et plateformes propres, soit en faisant appel à la recherche académique.
- **Les Fondations de Coopération Scientifique (FSC)** regroupent plusieurs établissements ou organismes publics ou privés, parmi lesquels au moins un établissement public de recherche ou d'enseignement supérieur ayant pour objectifs le développement et le progrès de la recherche dans tous les domaines de connaissance, la valorisation des résultats de la recherche, le partage et la diffusion des connaissances scientifiques, la formation à la recherche et par la recherche ([articles L344-11 et suivants du code de la recherche](#)).
- **Les Groupements d'intérêt public** permettent à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général.
- **Le Groupement d'Intérêt Scientifique** est un contrat de collaboration créé pour répondre à une préoccupation scientifique qui mérite la mise en place d'une organisation plus structurée que celle applicable au contrat classique.
- **Les Instituts pour la Transition Énergétique (ITE)** sont des plates-formes interdisciplinaires dans le domaine des énergies décarbonées, rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs, qui doivent permettre de renforcer les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité.
- **L'incubateur Emergys** est un dispositif d'accompagnement des projets de création d'entreprise issus ou en lien avec les laboratoires de recherche publics ou privés.
- **[La Plateforme Projets Européens \(2PE\)](#)** est un service d'ingénierie de projets européens de recherche, d'innovation et de formation mutualisé à l'échelle régionale. Son objectif est de développer, soutenir et valoriser la participation de la communauté académique bretonne aux programmes-cadres européens, notamment ceux dédiés à la recherche et l'innovation.
- **Les pôles de compétitivité** rassemblent sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Ils ont vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

- [Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies \(SATT\)](#) sont des structures de droit privé (SAS). Elles visent à faciliter le transfert technologique des résultats de la recherche publique vers l'industrie. Pour cela, elles financent les phases de maturation de projets issus de la recherche publique et les transfèrent ; elles assurent des prestations de services de valorisation.

- **Un technopôle** est un site destiné à l'implantation de centres de recherche, d'établissements d'enseignement et d'entreprises spécialisées dans les technologies de pointe. La création de ces pôles technologiques ou technopôles témoigne d'une volonté politique et économique de dynamiser l'innovation en regroupant sur un même site les différents acteurs qui y concourent, afin de favoriser les échanges.

➤ **Les investissements d'avenir**

- **Carnot** : il s'agit d'un laboratoire, un groupe de laboratoires ou un établissement qui s'engage dans la recherche partenariale et qui collabore efficacement avec des entreprises.

- **Equipement d'excellence (Equipex)** est un équipement de recherche de taille intermédiaire au service d'un projet scientifique et essentiel à la vie des laboratoires.

- L'action « **Ecoles universitaires de recherche** » (**EUR**) a pour ambition d'offrir la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de la recherche et des formations dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s), par la création d'une ou plusieurs écoles universitaires de recherche qui rassembleront des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau.

- **Initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI)** : il s'agit de projets emblématiques et innovants en matière d'enseignement supérieur.

- **Laboratoire d'excellence (LABEX)** est un laboratoire de très haut niveau scientifique, reconnu au niveau international, capable d'attirer les meilleurs chercheurs, et fortement investi dans les projets innovants.

- **Laboratoires communs organismes de recherche publics (LabCom)** : l'objectif est de créer de nouveaux partenariats structurés à travers la création de « Laboratoires Communs » avec une PME ou une ETI. Un Laboratoire Commun est défini par la signature d'un contrat définissant son fonctionnement, et notamment une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial.

- **Recherche hospitalo-universitaire en santé (RHU)** : l'objectif est de créer un écosystème conduisant à l'établissement d'un partenariat durable et productif entre équipes académiques et industrielles, de soutenir des projets de recherche avec un fort potentiel de transfert rapide vers l'industrie ou vers la société.